

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil seize, le 2 février, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr GALLAIS R.

PRESENTS : GALLAIS R, FONTENEAU A, BEAUDIN C, BASTIER E, BERGERON L, GOUMAIN P, SINGEOT B, NEVEUX B, THENAULT I, PACTON P.

ABSENT EXCUSE: MINOT P.

SECRETAIRE SEANCE : BERGERON L.

Date de convocation : 26 janvier 2016

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

1^{ère} délibération

SUPPRESSION D'EMPLOI (Délibération de principe)

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet (20h/semaine)

(remplacé par un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet : 20h/semaine)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter, par principe, la modification du tableau des emplois ainsi proposée;
- d'autoriser le Président à saisir pour avis le Comité Technique afin qu'il se prononce sur cette proposition qui nécessitera une délibération définitive ultérieure.

2^{ème} délibération

MANDATEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année précédente.

Achat d'un réfrigérateur et d'une cafetière : article : 2188 pour un montant de 229.98€ TTC.

3^{ème} délibération

SIGNATURE CONTRAT REMPLACANTE SECRETAIRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la secrétaire part en congé maternité à compter du 2 mars 2016. Il convient donc de la remplacer. Pour cela, une secrétaire a été choisie et occupera le poste du 2 mars 2016 au 21 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la Maire à signer le contrat de la remplaçante de la secrétaire de mairie.

4^{ème} délibération

ADHESION DE LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Lors de sa réunion du 8 décembre 2015, le Comité du syndicat Energies Vienne, à l'unanimité, a donné son accord sur l'adhésion de la commune de L'Isle Jourdain à son syndicat.
Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande d'adhésion au syndicat Energies vienne de la commune de L'Isle Jourdain.

5^{ème} délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Raymond GALLAIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 02/02/2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

-un excédent de fonctionnement de : 19 198.10€

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 294 979.62€

Part affectée à l'investissement : 25 946.20€

Résultat N : 19 198.10€

Résultat de clôture : 288 231.52€

INVESTISSEMENT :

-un excédent d'investissement de : 11 531.83€

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 25 946.20€

Résultat N : 11 531.83€

Résultat de clôture : - 14 414.37€

Budget CCAS et Assainissement supprimé en 2016.

Résultat repris au budget commune 2016.

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 43 416.85€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 273 965.69€

Résultat d'investissement reporté (001) : 22 416.85€

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ASSAINISSEMENT

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de raymond GALLAIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 02/02/2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

-un excédent de fonctionnement de : 20 808.74€

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 8 545.47€

Part affectée à l'investissement : 5 898.43€

Résultat N : 20 808.74€

Résultat de clôture : 23 455.78€

INVESTISSEMENT :

-un déficit d'investissement de : 2 104.05€

Résultat de clôture de l'exercice précédent : - 5 898.43€

Résultat N : - 2 104.05€

Résultat de clôture : - 8 002.48€

Budget supprimé en 2016.

Résultat repris au budget commune 2016.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Raymond GALLAIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 02/02/2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

-un excédent de fonctionnement de : 3 940.37€.

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 1 754.87€

Résultat N : 3 940.37€

Résultat de clôture : 5 695.24€

Budget supprimé en 2016.

Résultat repris au budget commune 2016.

Etude de devis :

-Lave-vaisselle salle des fêtes : le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise « cuisson et réfrigération » pour un montant de 3 186.71€TTC.

-Réalisation d'un entourage zinc sur la sortie de la hotte de la cuisine de la salle des fêtes : le devis de l'EURL THERAUD est accepté pour un montant de 432€ TTC.

-Travaux d'adaptabilité : accès boîte aux lettres devant la mairie et desserte du terrain de pétanque (aire de jeux) : devis de la SARL BARRE, accord du Conseil municipal pour un montant de 2 652€ TTC.

Questions diverses :

- Défense incendie baudruche de « Le Boux » : suite aux essais effectués par le SDIS, il convient d'agrandir l'aire d'aspiration et de mettre en place une signalétique.
- Entretien avec M le Maire des Adjots : accord de principe pour les travaux à réaliser en commun route de Madrat, lieu-dit « le Boux ».
- Courrier de M Vrignaud de Nieuillet : le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de dérogation sollicitée.